
De: "GIRONA Sarah" <sarah.girona@culture.gouv.fr>
À: "Mairie Lamballe Armor" <urbanisme@lamballe-armor.bzh>
Envoyé: Mercredi 25 Septembre 2024 18:31:21
Objet: FW: TR: Révision du PLU de Lamballe-Armor - Projet arrêté

Pour votre information

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

----- Message d'origine -----

De : GIRONA Sarah <sarah.girona@culture.gouv.fr>
Date : 25/09/2024 17:59 (GMT+01:00)
À : guillaume.pouliquen@cotes-darmor.gouv.fr
Cc : ddtm-splu@cotes-darmor.gouv.fr
Objet : TR: Révision du PLU de Lamballe-Armor - Projet arrêté

A l'attention de Monsieur Pouliquen

-

Cher Monsieur,

Suite à votre demande d'observations sur le projet arrêté du plan local d'urbanisme de Lamballe-Armor, je souhaite vous faire part d'un certain nombre d'interrogations relatives aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) situées dans le centre-ville de Lamballe et aux abords proches des monuments historiques.

En effet, au sein de ces espaces protégés, les OAP du PLU proposent de concilier un objectif de réhabilitation et de construction neuve, de densification du bâti et de création de logement social, tout en respectant les règles édictées par le PPRI et le Site Patrimonial Remarquable de Lamballe.

Au regard des règles édictées par les nouvelles OAP situées dans les espaces protégés, il apparaît que certaines opérations ne pourront pas voir le jour sans une adaptation ponctuelle de ces OAP. Par conséquent, serait-il envisageable d'apporter une clause au sein du PLU de Lamballe Armor permettant une adaptation mineure des OAP, sous réserve d'une compensation spécifique et sous réserve de l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat et du maire / ou président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme ?

Je reste à votre disposition pour échanger à ce sujet,

Bien cordialement à vous,

Sarah Girona
Architecte des Bâtiments de France
Architecte Urbaniste de l'Etat
Architecte du Patrimoine
Adjointe au chef de service

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Côtes d'Armor
13 rue Saint-Benoît
22000 Saint-Brieuc



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*